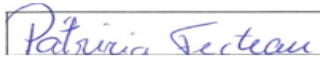

	O-PON-LABG-002 Emballage des spécimens pour leurs transport		Identifiant:	O-PON-LABG-002
			Version:	2
			Répertoire:	O PON LABG
Écrit par:	Patricia Fecteau, Assistante chef laboratoire		Écrit le:	2024-10-10
Approuvé par:	Caroline Beaudet, Cheffe de service Qualité		Approuvé le:	2024-12-16
Date de publication:			Date de mise en vigueur:	2024-12-16

Emballage des spécimens pour leurs transports

1. Objectifs

- Décrire les procédés d’emballage et de transport des spécimens biologiques entre les établissements selon le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD).
- Assurer que les échantillons biologiques soient transportés :
 - En respectant un délai approprié à la nature des examens demandés ;
 - En respectant une température spécifique pour assurer l’intégrité des échantillons ;
 - En assurant l’intégrité de l’échantillon et la sécurité pour le transporteur, le grand public et le laboratoire destinataire ;

2. Champ d’application

Cette procédure concerne tous les spécimens biologiques d’origine humaine.

3. Personnes visées

Cette procédure s’applique à toute personne qui prépare et/ou transporte des spécimens biologiques d’origine humaine entre les établissements, les cliniques du CISSS de l’Outaouais.

4. Politique et procédure en lien avec celle-ci

[Transport des matières infectieuses \(O-PRO-LABG-008\)](#)

5. Responsabilité

Toutes personne qui emballe des spécimens biologiques d’origine humaine pour leurs transport est dans l’obligation de suivre une formation sur le transport des marchandises dangereuses ou d’être supervisé, lors de l’emballage, par une personne certifiée. La formation pour volet terrestre doit être renouvelée aux 3 ans et volet aérien aux 2 ans.

Toutes personne qui transporte des spécimens biologiques d’origine humaine sur le réseau routier est dans l’obligation de suivre une formation sur le transport des marchandises dangereuses aux 3 ans.

Toute personne qui prépare et transporte des spécimens biologiques d’origine humaine entre les établissements du CISSS de l’Outaouais ou vers d’autres établissement doit suivre les procédures énoncées, concernant l’emballage des spécimens, le mode et les conditions de leur transport ainsi que les délais à respecter.

6. Équipements/Matériels (voir annexe 1)

- Sac de transport approuvé
- Sac à glissière (type Ziploc)
- Matière absorbante
- Emballage de type P650
- Emballage non-règlementé (ex glacière) pour les spécimens humains exemptés
- Étiquettes appropriées pour l'identification des boîtes d'envois.
- Support

7. Procédure

7.1. Température et temps de stabilité des spécimens

Se référer à la plateforme Infolab <http://infolab.cisss07.ca/fr> pour obtenir les informations sur la température de conservation des échantillons ainsi que le temps de stabilité des analytes à mesurer afin de planifier le transport des échantillons.

Les transports d'échantillons doivent être planifiés en quantité suffisante afin de respecter l'intégrité des échantillons et d'allouer au laboratoire le temps nécessaire à la réception, la distribution et l'analyse des échantillons et ce sans que la stabilité des analytes à mesurer soit dépassée.

À moins de spécifications contraires dans Infolab, les recommandations générales suivante pour les échantillons de routine peuvent être utilisées.

Types de contenant	T° de transport
Tube à bouchon bleu (coagulation)	Jusqu'à 4h à T° pièce
Tube à bouchon jaune centrifugé	Jusqu'à 4h à 4°C
Tube à bouchon lavande	Jusqu'à 4h à T° pièce
Tube à bouchon noir (sédimentation) pour Papineau et CLSC PN seulement	Jusqu'à 4h à T° pièce
Tube à bouchon rose (banque de sang)	Jusqu'à 4h à T° pièce
Contenant d'urine pour analyse (sommaire urinaire)	Jusqu'à 4h à T° pièce
Contenant d'urine pour culture	Jusqu'à 2h à T° pièce ou jusqu'à 24h à 4°C

Prévoir plusieurs sacs de transport pour le l'acheminement des spécimens, en général 2 sacs devraient être utilisés pour le transport des spécimens, un à température ambiante et un à 4°C. Une liste de repérage ou un manifeste doit être préparé pour chaque colis.

7.2. Types de spécimens

Se référer à la procédure [Transport des matières infectieuses \(O-PRO-LABG-008\)](#) afin de déterminer quels types de spécimens seront emballés et transportés

Approuvé par:	Caroline Beudet, Cheffe de service Qualité	Mis en vigueur le:	2024-12-16
---------------	--	--------------------	------------

Identifiant:	O-PON-LABG-002
Version:	2
Répertoire:	O PON LABG / PON LABG

7.3. Emballage des spécimens contenant des matières infectieuses de catégorie B.

Afin de garantir le maintien de la température lors du transport, le CISSS de l'Outaouais a validé des sacs de transport. Ceux-ci respectent les normes applicables pour être considéré de type P650. Ils doivent être utilisés en tout temps lors de transport de spécimens vers l'un des laboratoires du CISSS de l'Outaouais. Si les spécimens sont acheminés vers des laboratoires qui ne font pas parti du CISSS de l'Outaouais, utiliser les boîtes de styromousse avec emballage en carton. Se référer au tableau « Matériel utilisé pour le transport des spécimens » pour les numéros de commande dans le GRM ou chez le fournisseur.

- Vérifier les bouchons des tubes ou couvercles des contenants de spécimens pour s'assurer qu'ils sont vissés de façon étanche.
- Mettre les tubes sur un support afin de les maintenir en position verticale.
- Placer le support dans un sac de type Ziploc et y insérer la matière absorbante en quantité suffisante afin d'absorber l'entièreté du liquide s'il y a déversement.
- Fermer le sac en appuyant fermement sur la glissière sur toute sa longueur.
- Si les spécimens ne peuvent être placés sur un support (ex : contenant d'urine, contenant de selles pour culture.), placer le contenant dans un sac à glissière et y insérer la matière absorbante. Pas plus d'un contenant par sac.
- Les culbottes peuvent être regroupées dans un sac à glissière contenant une matière absorbante.
- Si les spécimens doivent être réfrigérés lors du transport,
 - Pour les sacs petits ou de grandeur intermédiaire, placer 1 unité thermorégulatrice (ice-pack) congelée d'une masse minimum de 1lbs (454g) au-dessus des échantillons sans contact direct (les spécimens ou l'unité réfrigérante sont entouré d'une alaise style piqué). Lorsque la température extérieure est élevée (>30 °C), utiliser 2 unités thermorégulatrices (ice-pack) congelées.
 - Pour les sacs larges, placer 2 unités thermorégulatrices (ice-pack) congelées d'une masse minimum de 1lbs (454g) au-dessus des échantillons sans contact direct (les spécimens ou l'unité réfrigérante sont entouré d'une alaise style piqué). Lorsque la température extérieure est élevée (>30 °C), utiliser 3 unités thermorégulatrices (ice-pack) congelées, 2 au-dessus et 1 sous les spécimens.
- Si les spécimens doivent être gardés à la température ambiante :
 - Pour les sacs petits ou de grandeur intermédiaire, placer 1 unité thermorégulatrice (ice-pack) tempérée d'une masse minimum de 1lbs (454g) au-dessus des échantillons. Lorsque la température extérieure est basse (< -15 °C), utiliser 2 unités thermorégulatrices (ice-pack) tempérées, une au-dessus et l'autre sous les spécimens.
 - Pour les sacs larges, placer 2 unités thermorégulatrices (ice-pack) tempérées d'une masse minimum de 1lbs (454g) au-dessus des échantillons. Lorsque la température extérieure est basse (< -15 °C), utiliser 3 unités thermorégulatrices (ice-pack) tempérées, 2 au-dessus et 1 sous les spécimens.

Approuvé par:	Caroline Beaudet, Cheffe de service Qualité	Mis en vigueur le:	2024-12-16
---------------	---	--------------------	------------

Identifiant:	O-PON-LABG-002
Version:	2
Répertoire:	O PON LABG / PON LABG

- Si les échantillons doivent être conservés à l'état congelé lors du transport, mettre une quantité suffisante de glace sèche dans l'emballage afin de maintenir les échantillons congelés pour la durée du transport. La quantité de glace sèche dépend de la grosseur du contenant de transport et de l'espace libre dans celui-ci.
- Mettre le sac Ziploc contenant les spécimens dans l'emballage de type P650 marqué conformément à la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses.
- Placer la documentation (ex : requête, liste de repérage) dans une pochette plastique ou dans un sac plastique et placer entre l'emballage intermédiaire et extérieur.
- Sécuriser l'emballage extérieur afin que celui-ci ne s'ouvre pas lors du transport. Pour les sacs de transport validés par les laboratoires du CISSS de l'Outaouais, une attache autobloquante (tie wrap) doit être utilisée pour maintenir les tirettes des fermetures éclair ensemble. Pour les boîtes de carton, du ruban d'emballage adhésif doit être utilisé en quantité suffisante afin de maintenir la boîte fermée si elle tombe.

Apposer sur l'emballage extérieur des étiquettes portant les mentions suivantes :

- Nom et adresse de l'expéditeur. Ex :

Hôpital et CHSLD Mémorial de
Wakefield
Urgence
101 Chem. Burnside
Wakefield, QC J0X 3G0

- Nom et adresse complète et local du destinataire. Ex :

Hôpital de Hull
Laboratoire centrale
2^e étage, local D203
116 Bd Lionel-Émond
Gatineau, QC J8Y 1W7

- L'appellation réglementaire :

UN3373, MATIÈRE BIOLOGIQUE, CATÉGORIE B

- Numéro d'urgence 24 heures (ex Canutec)

Canutec : 613-996-6666

Approuvé par:	Caroline Beudet, Cheffe de service Qualité	Mis en vigueur le:	2024-12-16
---------------	--	--------------------	------------

Identifiant:	O-PON-LABG-002
Version:	2
Répertoire:	O PON LABG / PON LABG

- Si le marquage de l'emballage a disparu ou est en train de s'effacer, les remplacer en suivant les spécifications de la procédure: [Transport des matières infectieuses \(O-PRO-LABG-008\)](#) point 5.2.2.1

7.4. Emballage des spécimens humain exempté

Suivre les directives mentionnées au point 7.3 afin de garantir l'intégrité des spécimens lors du transport. La seule différence est dans le marquage de l'emballage.

Apposer sur l'emballage extérieur des étiquettes portant les mentions suivantes :

- Nom et adresse de l'expéditeur. Ex :

Hôpital et CHSLD Mémorial de
Wakefield
Urgence
101 Chem. Burnside
Wakefield, QC J0X 3G0

- Nom et adresse complète et local du destinataire. Ex :

Hôpital de Hull
Laboratoire centrale
2^e étage, local D203
116 Bd Lionel-Émond
Gatineau, QC J8Y 1W7

- L'appellation réglementaire

SPÉCIMEN HUMAIN EXEMPTÉ

7.5. Emballage des spécimens de cytologie et pathologie

Puisque la majorité des spécimens de cytologie et de pathologie sont fixés ils ne sont plus considérés potentiellement pathologiques et peuvent être expédiés en tant que spécimens humain exemptés. De plus puisque que la quantité de fixateur utilisé est en faible quantité, il ne rencontre pas les critères pour être expédiés sous la réglementation du transport des marchandises dangereuses.

Note : Les spécimens non fixés tel que les LCR et liquides biologiques doivent être expédiés



à 4°C sous la classification de matière infectieuse (voir 7.3).

Approuvé par:	Caroline Beudet, Cheffe de service Qualité	Mis en vigueur le:	2024-12-16
---------------	--	--------------------	------------

Afin d'assurer la sécurité du personnel qui manipule les spécimens à leurs réceptions voici les directives d'emballage :

▪ **Cytologie**

- Les lames séchées doivent être déposés dans un contenant de transport (plusieurs lames peuvent être dans le même contenant)
- Les spécimens liquides fixés (urine, expectoration...) doivent être emballés individuellement dans un sac à glissière fermé contenant une matière absorbante.
- Placer la documentation (ex : requête, liste de repérage) dans une pochette plastique ou dans un sac plastique.
- Les spécimens et la documentation peuvent être placé dans un sac glacière avec d'autres spécimens ou dans une boîte/mallette de transport rigide identifiée selon les instructions du point 7.5.
- La boîte/mallette de transport doit être fermée de façon sécuritaire afin qu'elle ne s'ouvre pas durant le transport. Une sangle de nylon sécurisé avec une attache autobloquante (tie wrap) est un exemple.

▪ **Pathologie**

- Vérifier que les contenants sont bien fermés.
- Chaque contenant est emballé individuellement dans un sac à glissière contenant une matière absorbante neutralisant le formol en assez grande quantité pour absorber l'entièreté du liquide s'il y a déversement. Consulter l'annexe 1 pour les absorbants à utiliser.
- Placer la documentation (ex : requête, liste de repérage) dans une pochette plastique ou dans un sac plastique.
- Les spécimens et la documentation peuvent être placé dans un sac glacière avec d'autres spécimens ou dans une boîte/mallette de transport rigide identifiée selon les instructions du point 7.5
- La boîte/mallette de transport doit être fermée de façon sécuritaire afin qu'elle ne s'ouvre pas durant le transport. Une sangle de nylon sécurisé avec une attache autobloquante (tie wrap) est un exemple.

7.6. Remplir le coupon de traçabilité de glacière

- Inscrire la provenance.
- Inscrire la date et l'heure de préparation ainsi que l'identité de la personne qui a préparé le sac glacière.
- Lorsque le transporteur prend possession du sac glacière, lui faire remplir sa section avec son identité et l'heure à laquelle le sac glacière a été ramassée.

8. Sécurité

Utiliser les équipements de protection individuelle conformément à la procédure : Gestion de la tenue vestimentaire, des accessoires et des objets personnels ([O-PRO-SST-010](#)).

Approuvé par:	Caroline Beudet, Cheffe de service Qualité	Mis en vigueur le:	2024-12-16
---------------	--	--------------------	------------

Identifiant:	O-PON-LABG-002
Version:	2
Répertoire:	O PON LABG / PON LABG

L'application des pratiques de base et des précautions universelles diminue de façon significative les risques de transmission de plusieurs agents pathogènes parfois présents dans les liquides biologiques reçus. Elles doivent être appliquées en tout temps par tous les travailleurs de la santé.

9. Références

CSA Z316.7-12 Établissements effectuant la collecte de spécimens primaires et laboratoires d'analyses de biologie médicale — Sécurité du patient et qualité des soins — Exigences pour la collecte, le transport et la conservation des spécimens, mars 2013

Le règlement sur le transport des matières dangereuses, DORS/2012-245. Gouvernement du Canada.

<https://tc.canada.ca/fr/marchandises-dangereuses/transport-marchandises-dangereuses-canada>

<https://tc.canada.ca/fr/marchandises-dangereuses/expedition-matieres-infectieuses>

La qualité dans les laboratoires de biologie médicale, OPTMQ, 2^e édition, 2017.

La Sécurité au laboratoire, Directives de la SCSLM, septième édition, 2012. Gene SHEMATEK, CIH ROH MSc(A), Wayne Wood, CIH ROH MSc(A).

Transport et conservation des spécimens dans le domaine de la biologie médicale, règles de pratique, Quatrième édition, OPTMQ, 3^e trimestre 2010.

Approuvé par:	Caroline Beaudet, Cheffe de service Qualité	Mis en vigueur le:	2024-12-16
---------------	---	--------------------	------------

Annexe 1

Matériel utilisé pour le transport des spécimens

Matériel	Code GRM	Commentaires	Fournisseur	# produit du fournisseur
Sac de type « Biohasard »	70900536	1 boîte contient 5 sacs/100 sacs	Cardinal Health Canada inc	CH6X9BIOFA
Sac à glissière (6" X 8")	10002070	1 boîte contient 10 sacs/100 sacs	Boudreault LTEE	844
Sac à glissière (9" X 12")	55750003	1 boîte contient 10 sacs/100 sacs	Boudreault LTEE	4112
Sac à glissière (12" X 15")	55750065	1 boîte contient 1000 sacs	Boudreault LTEE	2817
Sac de transport pour spécimen petit-court (8.5" x 7.75" x 6")	50914609	Unité	MARSYS INC. ¹	MCSCSM-SN
Insert rigide de grandeur petit (7.375" x 6.625" x 4.75")	50914607	Unité	MARSYS INC. ¹	MSIL1803-SN
Sac transport pour spécimen grandeur large plat (18" x 15" x 7")	50914611	Unité	MARSYS INC. ¹	MCSCS-SN
Insert rigide de grandeur large (17" x 11.125" x 6")	50914608	Unité	MARSYS INC. ¹	MSIL1753-SN
Sac transport pour spécimen grandeur intermédiaire (15"x9"x7")	50914612	Unité	MARSYS INC. ¹	MCSCI-SN
Insert rigide de grandeur moyenne (13.25" x 7.5" x 4.75")	50914606	Unité	MARSYS INC. ¹	MSIL1805-SN
Bandelette absorbante 50mL	10000267	Paquet de 100 unités	Fisher Scientific	19075194
Emballage type P650 marqué UN3373 (Boite styromousse et carton)	15160032	Unité	CFT CANADA	02-INF1B
Emballage isolé non marqué (Boite styromousse et carton) (11"X9"X10")	70900209	Paquet de 12 unités	Fisher Scientific	0352536
Absorbant neutralisateur de formaldéhyde 11"X10" capacité d'absorption 20 mL	70900406	1boîte contient 6 rouleaux de 55 feuilles	ESBE Scientific ou Fisher Scientific	GLB-2544 22-026-70
Absorbant neutralisateur de formaldéhyde 6"X14" capacité d'absorption 200 mL	70900453	1 boîte contient 48 unités	ESBE Scientific ou Fisher Scientific	GLB-2545 361045722
Absorbant neutralisateur de formaldéhyde 6"X14" capacité d'absorption 900 mL	70900455	1 boîte contient 30 unités	Fisher Scientific	22-026-71
Coussin absorbant 8.5 "X17" capacité d'absorption 50 L	15200284	1 boîte contient 10 unités	Fisher Scientific	296351103

1- L'utilisation de ce fournisseur est obligatoire pour ce produit puisque ce sont ces sacs de transport que le laboratoire a validé. Les fournisseurs pour les autres produits sont des suggestions, il n'y a aucune obligation d'utiliser ces fournisseurs.

Approuvé par:	Caroline Beudet, Cheffe de service Qualité	Mis en vigueur le:	2024-12-16
---------------	--	--------------------	------------

Annexe 2

Adresse complète des laboratoires du CISSS DE L'OUTAOUAIS

Hôpital de Gatineau
Laboratoire centrale
2^e étage, local B2200
909, boulevard de La Vérendrye Ouest
Gatineau (Québec) J8P 7H2

Hôpital Mémorial de Wakefield
Laboratoire
Rez de chaussée, local 243
101, chemin Burnside
Wakefield (Québec) J0X 3G0

Hôpital de Hull
Laboratoire centrale
2^e étage, local D203
116, boulevard Lionel-Émond
Gatineau (Québec) J8Y 1W7

CLSC de la Petite Nation
Laboratoire
2^e étage, local C105
14 rue St-André
St-André-Avellin (Québec) J0V 1W0

Hôpital de Hull
Laboratoire de pathologie
4^e étage, local D410B
116, boulevard Lionel-Émond
Gatineau (Québec) J8Y 1W7

Hôpital de Hull
Laboratoire de cytologie
4^e étage, local D413
116, boulevard Lionel-Émond
Gatineau (Québec) J8Y 1W7


Hôpital de Maniwaki
Laboratoire
1^e Étage, local 142
309, boulevard Desjardins
Maniwaki (Québec) J9E 2E7

Hôpital de Papineau
Laboratoire
Sous-sol, local 69
155 rue Maclaren Est
Gatineau (Québec) J8L 0C2

Hôpital du Pontiac
Laboratoire
2^e étage, local 205
200, rue Argue
Shawville (Québec) J3X 2Y0

Approuvé par:	Caroline Beaudet, Cheffe de service Qualité	Mis en vigueur le:	2024-12-16
---------------	---	--------------------	------------

Annexe 3 Aide-mémoire préparation des envois

Classification	Emballage intérieur	Emballage extérieur	Marque sur l’emballage (étiquette)
Catégorie B	<ul style="list-style-type: none"> -Échantillon -Absorbant -Sac à glissière -Unité thermorégulatrice ou glace sèche 	<p>Sacs de transport approuvés par le laboratoire ou</p> <p>Emballage isolé marqué (boite de styromousse et carton)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Adresse l’expéditeur -Adresse complète du destinataire avec local -étiquette UN3373  <ul style="list-style-type: none"> -Appellation réglementaire : MATIÈRE BIOLOGIQUE, CATÉGORIE B Numéro de Canutec : 613-996-6666
Spécimens humains exemptés	<ul style="list-style-type: none"> -Liste d’envoi ou requête dans un sac plastique 	<p>Sacs de transport approuvés par le laboratoire ou</p> <p>Emballage isolé non-marqué</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Adresse l’expéditeur -Adresse complète du destinataire avec local <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; width: fit-content; margin: 10px auto;"> <p>Spécimens humains exemptés</p> </div>